

**Communiqué des réseaux nationaux et territoriaux des arts visuels pour la réouverture des lieux de création et d'exposition**  
**07/12/2020**

Depuis le 31 octobre 2020, les lieux de création, de production et de diffusion des arts visuels — centres d'art, FRAC, musées, structures de résidence, etc. — ont, pour une seconde fois cette année, éteint les lumières de leurs expositions et fermé leurs portes au public. Nous demandons, à ce qu'ils rouvrent, dès le 15 décembre.

**Le confinement prive les citoyen·ne·s de tous âges et de tous milieux d'un accès physique aux œuvres d'art, que l'on sait pourtant être des ressources sensibles et intellectuelles nécessaires à toute démocratie, plus que jamais primordiales dans les périodes d'incertitude et de désarroi.** Les lieux de création, de production et d'exposition de l'art contemporain participent activement au maillage territorial de notre pays pour mettre en œuvre et garantir les droits culturels, inscrits au sein de la loi NOTRe de 2015.

Depuis le printemps, les lieux de création et d'exposition, et plus largement l'écosystème artistique des arts visuels, ont fait preuve de leur grande capacité à s'adapter aux différents protocoles sanitaires, au télétravail, et à réorganiser leurs programmations. Ils ont aussi proposé de nouveaux formats à distance et des contenus numériques innovants et remarquables, afin d'entretenir le lien avec les publics et de soutenir le travail des artistes. **Les outils numériques sont utiles et complémentaires, et cette période nous enseigne comment, bien équipés, nous pourrions les utiliser. Mais ils ne peuvent pas se substituer à la rencontre physique avec l'œuvre, constitutive de l'expérience esthétique émancipatrice, en nos lieux qui lui sont dédiés et précisément pensés pour elle.**

**Le numérique ne remplace pas non plus les temps de partage collectifs des savoirs, via l'éducation artistique et culturelle, quotidiennement mise en œuvre par des artistes et des médiateur·trice·s expérimenté·e·s dans les lieux de l'art.** En coopération avec l'école mais hors de ses murs, ce sont des laboratoires de réflexion critique, d'apprentissage des images, et d'exercice de la liberté d'expression fondamentaux.

**Le travail engagé à cette période nous permet de mieux cerner les priorités et les modes d'action que nous pouvons mobiliser en temps de crise.** Nos lieux ont été parmi les premiers à rouvrir après le premier confinement avec la qualification de « petits musées », qui prenait alors en considération la flexibilité de nos équipements et leur fonctionnement quotidien dans les territoires. **Ils ont su le faire dans le plus grand respect des consignes sanitaires, en mettant en place des protocoles rigoureux et évolutifs (nombre de visiteur·se·s adapté à la capacité des espaces, suspension de tous les rassemblements à risque type vernissages, mesures barrières, etc.) qui ont démontré leur efficacité.**

En optant pour une ouverture immédiate et bienvenue des librairies et des bibliothèques, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris en compte les lieux des arts visuels, qui, eux, restent de manière incompréhensible fermés, alors qu'ils relèvent des mêmes usages de visite individuelle ou en petits groupes ? **Pourquoi ne pas différencier les équipements au sein du milieu culturel, selon par exemple l'offre, la taille, les capacités d'accueil, la situation du territoire, etc. ?** Nous constatons ainsi, et cela nous attriste et nous choque, que lors de ce

second confinement, les arts visuels ne font l'objet d'aucune communication spécifique du ministère de la Culture, malgré la réalité économique du secteur, le nombre élevé de structures, de travailleur·se·s et de publics concernés.

Pour donner, conformément à nos missions, une visibilité aux artistes et aux auteur·e·s avec lesquelles nous travaillons, et les soutenir efficacement, nos programmations ne peuvent être suspendues à répétition, au risque de peser lourdement sur l'économie et les ressources propres de notre secteur, déjà fortement précarisé avant la crise. **N'asphyxions pas les artistes, les auteur·e·s, les commissaires d'exposition, les critiques d'art, les médiateur·trice·s, les graphistes et plus largement tou·te·s les professionnel·le·s indépendant·e·s du secteur des arts visuels.**

**Nous demandons donc à rouvrir dès le 15 décembre, en adaptant à nouveau nos protocoles si nécessaire, afin de maintenir un lien social, territorial, culturel et humain essentiel.** Laisser vivre la création, c'est d'abord permettre qu'elle soit agissante, visible et accessible !

Signataires :

**a.c.b - art contemporain en Bretagne (53 membres)**  
**AC//RA, art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes (116 membres)**  
**AICA France - Association Internationale des Critiques d'Art (section France) (550 membres)**  
**air de Midi, réseau art contemporain en Occitanie (35 membres)**  
**Altitudes, art contemporain en territoire alpin (15 membres)**  
**ANdÉA - Association nationale des écoles supérieures d'art (Réseau des 44 écoles sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture)**  
**ANÉAT – Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs (33 membres)**  
**Arts en résidence - Réseau national (41 structures de résidence et plateforme de ressources)**  
**BLA! - association nationale des professionnel·le·s de la médiation en art contemporain (159 médiateur·trice·s)**  
**BOTOX(S), réseau d'art contemporain Alpes & Riviera (28 membres)**  
**d.c.a (réseau national de développement des centres d'art) (47 membres)**  
**DIAGONAL, réseau national des structures de diffusion et de production de photographie (25 structures)**  
**devenir.art - réseau des arts visuels en région Centre-Val de Loire (108 membres)**  
**LoRA - Lorraine Réseau Art (37 membres)**  
**PAC / Provence Art Contemporain (54 membres)**  
**Pôle arts visuels Pays de la Loire (225 membres)**  
**RN13bis - art contemporain en Normandie (23 membres)**  
**Seize Mille (25 membres)**  
**TRAM Réseau art contemporain Paris/Île-de-France (31 membres)**  
**Versant Est - réseau art contemporain en Alsace (24 membres)**